



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

3 février 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2025 à 18 h 30 au Pavillon de la Montagne.

Présents : M. Claude Riverin, maire
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller, poste 5

Absent(s) : Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous et salue les personnes présentes dans la salle.

040-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point 6.6 *Dépôt, Emploi et Développement social Canada, demande de soutien financier* est retiré de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 – résolution
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 – résolution
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier – résolution

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
- 4.2 Lettre de Daniel Tétrault, CPA, planification de l'audit 2024 - résolution

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

- 5.1 Rapport des comités
- 5.2 Projet eaux usées -
- 5.3 Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette
- 5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut
- 5.5 Projet résidentiel, lac Neil
- 5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2025
- 6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois de janvier 2025 - résolution
- 6.3 Autorisation de paiement, droits de passage motoneige, - résolution
- 6.4 Dépôt Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$
- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale, ministère des Transports et de la Mobilité durable, reddition de compte - résolution
- 6.6 Dépôt, Emploi et Développement social Canada, demande soutien financier – résolution
- 6.7 Liste des immeubles, vente pour défauts de paiement de taxes – résolution
- 6.8 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses – 25 347\$ - résolution

- 6.9** Autorisation de paiement, Nubee, refonte site internet, 9 241.12\$ - résolution
- 6.10** Autorisation de paiement, Option aménagement, plan aménagement secteur résidentiel – 5 628.03\$ - résolution
- 6.11** Autorisation de paiement, Société d’histoire du Lac-Saint-Jean, accompagnement projet embellissement village, 12 000\$ - résolution
- 6.12** Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts, gestion des matières résiduelles, 8 554.57 - résolution

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1** Désignation émissaire de la langue française – résolution
- 7.2** Plan d’aménagement domiciliaire – dépôt
- 7.3** Appui, Journées de la persévérance scolaire – résolution
- 7.4** Projet des eaux usées, demandes au ministère des Transports et de la Mobilité durable – résolution
- 7.5** Projet des eaux usées, protocole d’entente Fédération québécoise des municipalités - résolution
- 7.6** Nomination pro-maire, mois de février, mars et avril 2025 - résolution
- 7.7** Demande collaboration, Sasquatch – résolution

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 8.1** Adoption

9. AVIS DE MOTION

- 9.1** Avis de motion

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 10.1.1** Dépôt projet

11. URBANISME

- 11.1** Bilan mensuel, service d’urbanisme – dépôt
- 11.2** Comité consultatif d’urbanisme et de protection du patrimoine, renouvellement de mandat, M. Marc Hudon – résolution
- 11.3** Comité consultatif d’urbanisme et de protection du patrimoine, autorisation de lancer une démarche pour obtenir des candidatures – résolution
- 11.4** Demande d’amendement du règlement de zonage 249-2015, article 12.3 Disposition générale (usages et bâtiments complémentaires), pour autoriser l’aménagement d’espace habitable dans un bâtiment complémentaire en zone de villégiature
- 11.5** Demande d’amendement du règlement de zonage 249-2015, article 8.3.1 Dispositions particulières pour les conteneurs maritimes pour autoriser l’utilisation d’un conteneur maritime comme bâtiment complémentaire pour un usage habitation en zone de villégiature.
- 11.6** Offre de règlement, avis d’infraction, règlement sur l’urbanisme – résolution

11.7 Procès-verbal, rencontre du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine - dépôt

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

041-2025 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

042-2025 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025.

043-2025 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, résume le contenu de la lettre de Mme Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

3.1 Lettre de Daniel Tétrault, CPA, planification de l'audit 2024

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, résume le contenu de la lettre de M. Daniel Tétrault, CPA, concernant les travaux d'audit financier 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, de confirmer l'octroi du mandat d'audit 2024 à M. Daniel Tétrault, CPA, et de confirmer que le conseil a pris connaissance du contenu de la lettre de celui-ci datée du 6 janvier 2025.

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Gilles Tremblay mentionne que le comité qui travaille sur la question de la pêche blanche est toujours actif. Les dernières mesures effectuées sur le Saguenay sont concluantes, selon lui, ce qui permet à la municipalité d'autoriser l'embarquement des cabanettes.

Pour sa part, M. Eric Larouche invite la population à faire preuve de prudence lorsqu'ils circulent dans certains secteurs dont Tableau puisque la compagnie Forestra effectue des travaux et du transport de bois.

Concernant le comité des finances, M. Claude Riverin mentionne que les comptes de taxes 2025 ont été envoyés aux citoyens. Les citoyens, rappelle-t-il, ont la responsabilité de s'assurer de recevoir les informations concernant leur compte de taxes.

5.2 Projets eaux usées

Le maire fait part des interventions effectuées par la municipalité depuis la décision du conseil de mettre le projet sur pause. Il mentionne notamment avoir discuté du sujet avec le premier ministre François Legault et la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest.

En complément, rappelle que la municipalité demeure active sur le plan administratif afin de faire avancer le dossier.

5.3 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que les promoteurs ont mis le projet sur pause, le temps d'avoir une confirmation que leur futur établissement pourra utiliser le futur réseau de traitement des eaux usées de la municipalité.

5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond informe qu'une rencontre entre les promoteurs et des représentants du conseil aura lieu en février afin de discuter de certains enjeux.

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général mentionne qu'un comité de travail comprenant notamment le maire, M. Claude Riverin et le conseiller, M. Eric Larouche a rencontré le promoteur pour discuter des améliorations à apporter au chemin du lac Neil. Un projet d'entente sur le sujet est en écriture.

5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que le travail de la firme mandatée est presque terminé. Une présentation de la réflexion sera effectuée d'ici la prochaine séance du conseil.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2025

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus encaissés pendant le mois de janvier 2025.

045-2025

6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois de janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des dépenses et la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025.

046-2025

6.3 Autorisation de paiement, droits de passage motoneige

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être versé annuellement selon l'entente intervenue entre les cinq propriétaires et la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement du montant annuel à être versé aux propriétaires concernés totalisant 7747 \$ de la façon suivante;

Serge Bouchard : 1500\$

Jean-Claude Duguay : 600\$

Société Lacoudes : 4 380\$

Gilles Tremblay : 1 000\$

Robin Tremblay : 267\$

6.4 Dépôt, liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Mé Eric Emond dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000\$ pour l'année 2024.

Cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

047-2025

6.5 Programme d'aide à la voirie locale, ministère des Transports et de la Mobilité durable, reddition de compte

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 15 182\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6.6 Dépôt, emploi et Développement social Canada, demande soutien financier

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

048-2025

6.7 Liste des immeubles, vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU la liste des immeubles dont les taxes municipales et/ou scolaire demeurent impayées déposée par le directeur général et greffier-trésorier :

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de de Sainte-Rose-du-Nord autorise le directeur général et greffier-trésorier à débiter le processus de vente pour taxes et autorise la vente des immeubles figurant sur la liste déposée au conseil .

049-2025

6.8 Autorisation de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts diverses, 25 347\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à des quotes-parts diverses, pour un montant de 25 347\$.

050-2025

6.9 Autorisation de paiement, Nubee, refonte du site internet, 9 241.12\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Nubee relative à la refonte du site internet, pour un montant de 9 241.12\$.

051-2025

6.10 Autorisation de paiement, options aménagement, plan aménagement secteur résidentiel, 5 628.03\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture d'Options aménagement relative au plan d'aménagement de secteurs résidentiels, pour un montant de 5 628.03\$.

052-2025

6.11 Autorisation de paiement, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, accompagnement projet embellissement village, 12 000\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Etienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean relative au projet d'embellissement du village, pour un montant de 12 000\$.

053-2025

6.12 Ratification de paiement, MRC du Fjord-du-Saguenay, quotes-parts gestion des matières résiduelles, 8 554.57\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative aux quotes-parts pour la gestion des matières résiduelles, pour un montant de 8 554.57\$.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

054-2025

7.1 Désignation émissaire de la langue française

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, de nommer M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier à titre d'émissaire de la langue française pour la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

7.2 Plan d'aménagement domiciliaire

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose le plan d'aménagement domiciliaire préparé par la firme Options aménagement.

055-2025

7.3 Appui, Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ) ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement,

impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (*Laurin, 2024*);

CONSIDÉRANT QU'EN 2021-2022, 12,8 % des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18,7 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage*;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du SLSJ et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 21^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 18^e édition au SLSJ) sous le thème « La persévérance fait toute la différence. » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année

pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR m. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité :

- De déclarer les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité (Nom de votre municipalité);
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;
- De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

056-2025

7.4 Projet des eaux usées, demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de doter la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord d'un ouvrage de captation et de traitement des eaux usées de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil que le futur ouvrage de captation et de traitement des eaux usées relie l'ensemble des immeubles du périmètre urbain, incluant ceux du secteur du quai;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a amorcé des travaux afin de concrétiser ce projet, il y a une quinzaine d'années;

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de mettre le projet sur pause afin d'interpeller ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur les impacts financiers qu'aurait le projet de traitement des eaux pour la municipalité et ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil conserve l'espoir de trouver entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la question du financement du projet et de permettre d'amorcer les travaux en 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de travailler avec le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT QU'outre la question du financement, certains éléments administratifs liés au dossier restent à finaliser, notamment une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour ce qui concerne les travaux à réaliser sur la rue du Quai;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de finaliser tous les éléments administratifs rapidement afin de pouvoir éventuellement amorcer le processus d'appel d'offres pour construction lorsque l'enjeu du financement sera réglé et de permettre le début des travaux en 2025;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité poursuive les démarches administratives liées au projet de captation et de traitement des eaux usées pour permettre d'amorcer les travaux de construction en 2025 lorsque l'enjeu du financement du projet sera résolu avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de poursuivre les démarches administratives pour permettre le plus rapidement possible la signature d'une entente relative au partage des coûts et responsabilités pour la partie du projet de captation et de traitement des eaux usées qui concerne la rue du Quai;

7.5 Projet des eaux usées, protocole d'entente Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite un accompagnement du service d'ingénierie de la FQM pour aider à résoudre des problématiques liées à son projet de captation et de traitement des eaux usées :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR m. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire, M. Claude Riverin, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond soit autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

058-2025

7.6 Nomination pro-maire, mois de février, mars et avril 2025

- IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilles Tremblay à titre de pro-maire pour les mois de février, mars et avril 2025.

059-2025

7.7 Demande collaboration Sasquatch

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2023-2028 de la municipalité identifie le tourisme comme principal moteur économique de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de bonifier l'offre touristique en période hivernale;

CONSIDÉRANT le projet de diversifier et d'augmenter les activités proposées lors de l'édition 2025 du Joyeux Carnaval Sasquatch;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur du Joyeux carnaval Sasquatch de bénéficier du soutien technique du personnel de la municipalité pour préparer l'événement :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser que le personnel de la municipalité soutienne les organisateurs du joyeux Carnaval Sasquatch pour la préparation de l'événement.

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9. AVIS DE MOTION

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. URBANISME

11.1 Bilan mensuel, service d'urbanisme

060-2025

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose et présente le bilan du service d'urbanisme pour le mois de janvier 2025.

11.2 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, renouvellement du mandat de M. Marc Hudon

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement 172-2006 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Marc Hudon au sein du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine pour une durée de deux ans.

061-2025

11.3 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine, autorisation de lancer une démarche pour obtenir des candidatures

CONSIDÉRANT LA VOLONTÉ DE m. Thomas Meloche de ne pas demander un renouvellement de mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, à entreprendre des démarches afin de recueillir des candidatures parmi les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord afin de combler un siège au sein du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine.

062-2025

11.4 Demande d'amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 12.3 disposition générale (usages et bâtiments complémentaires), pour autoriser l'aménagement d'espace habitable dans un bâtiment complémentaire en zone de villégiature

CONSIDÉRANT la demande d'amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 12.3 disposition générale (usages et bâtiments complémentaires), pour autoriser l'aménagement d'espace habitable dans un bâtiment complémentaire en zone de villégiature déposée par un citoyen de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond à amorcer les travaux relatifs à un amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 12.3 disposition générale (usages et bâtiments complémentaires).

063-2025

11.5 Demande d'amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 8.3.1, dispositions particulières pour les conteneurs maritimes pour autoriser l'utilisation d'un conteneur maritime comme bâtiment complémentaire pour un usage habitation en zone de villégiature

CONSIDÉRANT la demande d'amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 8.3.1, dispositions particulières pour les conteneurs maritimes pour autoriser l'utilisation d'un conteneur maritime comme bâtiment complémentaire pour un usage habitation en zone de villégiature par un citoyen de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond à amorcer les travaux relatifs à un amendement du Règlement de zonage 249-2015, article 8.3.1, dispositions particulières pour les conteneurs maritimes

064-2025

11.6 Offre de règlement, avis d'infraction, règlements sur l'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles tremblay, conseiller, appuyé par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de règlements relatives aux avis d'infraction liés à une propriété du 2^e chemin du lac Bouchard selon les modalités présentées par le directeur général et greffier-trésorier.

11.7 Procès-verbal, rencontre du comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2025

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire, Claude Riverin répond aux questions des citoyens présents.

14.DISPOSITIONS FINALES

065-2025

14.1 Levée de la séance

M. Étienne Voyer propose que la séance soit levée à 19h 25.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire